Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20230601-DEL-2023-130-DE Date de télétransmission : 07/06/2023 Date de réception préfecture : 07/06/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 1er JUIN 2023

DEL-2023-130

L'An deux mille vingt-trois, le premier juin, à 10 heures 00, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/05/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

Etaient présents :

MM. AEBISCHER, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, COUTIER, GILLET, JACQUES, MATHIAN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, GYSELINCK, HACQUIN, OBERLI, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GRANGE, LOUVEAU, MALOSSE, VIVIANT: du SYANE.

Membres en exercice:

25

Présents:

Objet:

9

Représentés par mandat :

CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE,
D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS - PROGRAMME DE JUIN 2023 -

MARCHES DE TRAVAUX

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications pour ses communes adhérentes.

L'état des projets terminés et des opérations planifiées dans le cadre du programme de travaux fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution de marchés de travaux comprenant tout ou partie des prestations précitées.

Les besoins à satisfaire concernent 7 opérations du programme de juin, qui donneront chacune lieu à l'attribution d'un marché dans le cadre des lots séparés suivants :





La consultation a été lancée selon une procédure adaptée, en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

La Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 1^{er} juin 2023 propose de retenir, comme titulaires des marchés, les entreprises suivantes :

LOT	TITULAIRE	MONTANT € HT DU MARCHE
1	GRAMARI	44.814,60
2	GRAMARI	305.493,30
3	SERPOLLET	232.372,35
4	DEGENEVE	119.439,05
5	PORCHERON	111.240,75
6	Lot déclaré infructueux	
7	SIPE	38.036,00

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.



Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20230601-DEL-2023-130-DE Date de télétransmission : 07/06/2023 Date de réception préfecture : 07/06/2023

Les membres du Bureau sont invités :

- à donner leur accord aux marchés à conclure avec les titulaires proposés par la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat,
- 2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

